

Venu du Niger, Omar avait cru trouver une terre d'asile en Belgique. Il avait tort... Ses amis, de Péruwelz à Ath, se mobilisent pour lui.

► Page 2

A Péruwelz depuis 2001, Omar a reçu l'ordre de quitter le territoire

Aller simple pour la misère

Hamissou Oumarou Faroukou, un réfugié nigérien de 28 ans, a reçu ce jeudi une réponse négative du Conseil d'Etat : il ne dispose plus d'aucune voie de recours pour rester en Belgique. La population péruwelzienne se mobilise contre le rapatriement de ce jeune homme.

« Je sais que le système est ainsi fait, mais c'est quand même malheureux d'être exclu d'un pays lorsqu'on fait tout ce qu'on peut pour y être correctement intégré », confiait hier Hamissou

Oumarou Faroukou (dit Omar). Il est arrivé en Belgique le 19 octobre 2001, après avoir quitté sa terre natale et sa famille. Il estimait en effet n'avoir aucune perspective d'avenir dans ce pays où la misère et l'oppres-

Les instances qui gèrent l'asile

La procédure de demande d'asile se déroule devant trois instances: l'Office des Etrangers (O.E.), le Commissariat général aux Réfugiés et aux Apatrides (CGRA) et la Commission Permanente de Recours des Réfugiés (CPRR). L'Office des Etrangers gère l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers en général. Il enregistre les demandes d'asile qui lui parviennent et vérifie leur recevabilité en première instance.

Le Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides, quant à lui, examine en toute indépendance si les demandes d'asile sont recevables sur le fond. C'est lui qui reconnaît ou refuse la qualité de réfugié. C'est l'unique instance qui puisse décider du retrait de cette reconnaissance.

La Commission Permanente de Recours des Réfugiés se charge d'examiner les recours introduits contre un refus de reconnaissance rendu par le CGRA.

Enfin, le Conseil d'Etat vérifie si la procédure de demande d'asile s'est déroulée en conformité avec la loi. Il ne peut jamais prendre de décision à la place de l'instance d'asile attaquée, et se limite donc à effectuer un contrôle de légalité. Le réfugié peut cependant introduire un recours auprès du Conseil d'Etat sur les décisions qu'ils contestent. Ce dernier peut procéder à l'annulation et à la suspension des décisions prises par les instances d'asile. Il faut savoir qu'une décision de la CPRR ne peut pas être annulée, elle peut juste être suspendue.

S. D.

sion s'installent un peu plus chaque jour. Ce jeune homme stable et sans problèmes avait su se reconstruire une nouvelle vie à Péruwelz, et suivait actuellement une formation de steward à Aiseau-Prezles.

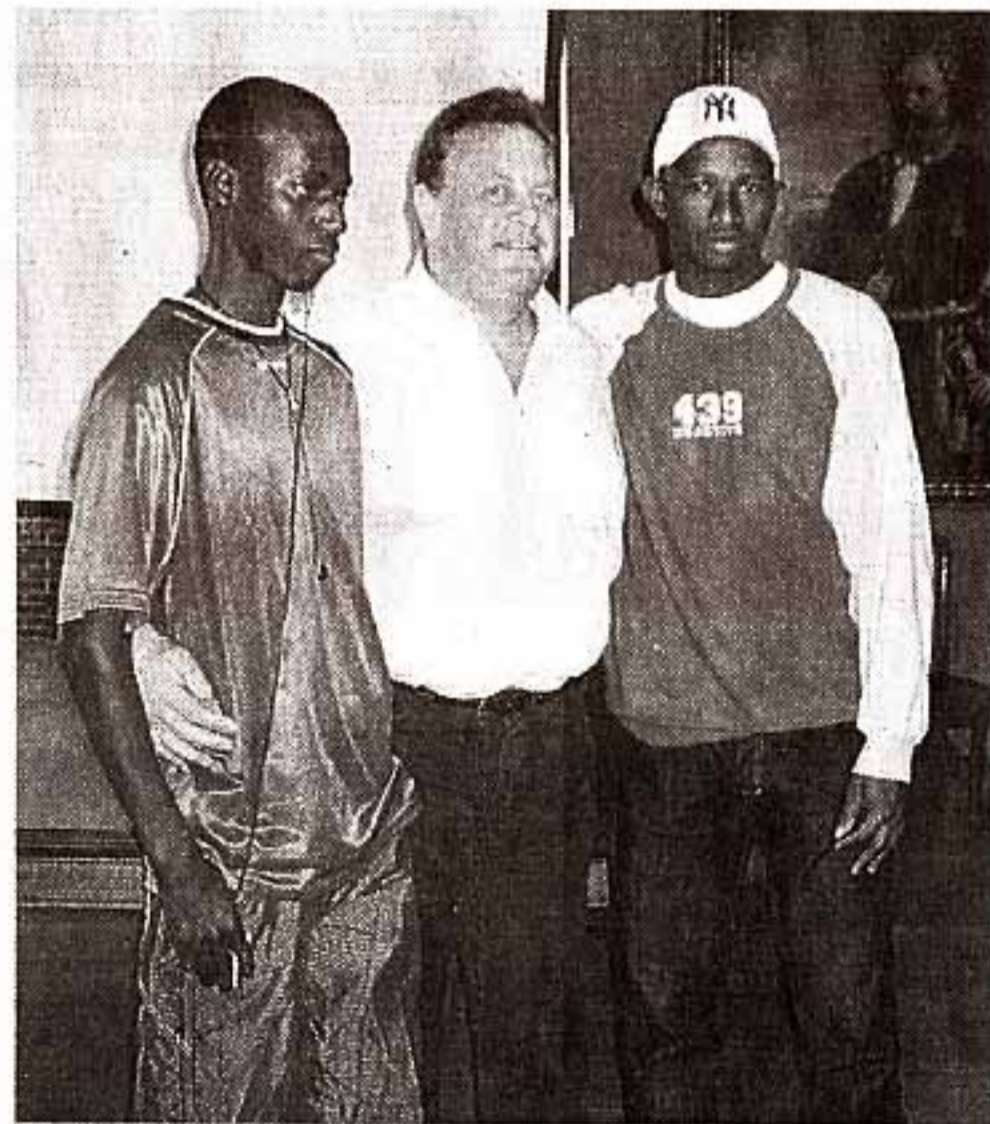
Symbole d'intégration et de popularité, Omar est « engagé » en juillet 2003 pour tourner dans le clip de la chanson *Eldorado* de Lariguettes, un groupe athois chantant en picard. Il raconte l'histoire toute simple de migrants qui quittent leur patrie en rêvant d'un pays de cocagne, qui ne veut pas forcément d'eux. Le clip, signé Pascal Deauvillée, met en scène deux étrangers tentant de s'introduire dans un camion en partance pour l'étranger, avant d'être interceptés par la police. La réalité semble avoir rejoint la fiction.

Une pétition circule

Phil Marichal, responsable de l'asbl *La Cour des Miracles*, a reçu un coup de téléphone désespéré d'Omar, qui lui demandait son aide.

« J'ai établi un brouillon de pétition, et je me suis adressé à ses amis pour qu'ils se bougent pour lui, explique Phil Marichal. Je leur ai conseillé de faire circuler la pétition dans toute la commune, et de la déposer dans les principaux commerces » !

Omar est très touché par toute cette mobilisation mise en œuvre pour l'aider. « J'ai vu cette pétition, et toutes les signatures qu'elle comportait déjà ! C'est formidable que les gens m'aident à ce point. Cette



Omar (à gauche) ne veut pas retrouver la peur, la misère et l'oppression de son pays.

action pose une grande pierre dans la lutte pour l'accueil des réfugiés. J'espère que ce soutien pourra faire bouger les choses ».

Phil Marichal a également contacté Michel Lefèvre, du groupe Lariguettes, pour le mettre au courant de la situation. « Je leur ai demandé s'ils étaient prêts à combattre l'exclusion jusqu'au bout, comme ils le prétendent dans leur chanson. Et ils sont effectivement prêts à aller plus loin pour défendre cette humble cause ».

Le groupe a en effet accepté de soutenir Omar, qu'ils connaissent bien grâce à sa participation au clip vidéo. Ils

se sont tout de suite sentis concernés, et ont décidé de faire ce qu'ils pouvaient afin de sensibiliser la population à cette malheureuse histoire.

Omar se retrouve quasiment sans abri aujourd'hui. « Si je ne quitte pas le pays, je ne dispose plus d'aucune aide et je me retrouve dans l'illégalité. La police risque de me mettre dehors si je ne pars pas. J'espère vraiment que le soutien des gens à mon égard pourra percuter la conscience publique. Je ne veux vraiment pas retourner dans la misère du Niger » !

Sibylle Dekeyser